BÉDÉE

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

Convocation du 16 juin 2026
Affichée / Publiée le 16/06/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	22
Absents :	**6**
Procurations :	4
Votants :	25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260622-DCM22062026070-DE

LE VINGT DEUX JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Chrystel CAULET, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Raymond BLOUET, **Adjoints.** Annick VIVIEN, Francine RABINIAUX, Valérie HAMONIC, Caroline COPPENS, Régis BOUGIS, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Lydie THEBAULT, Angélique CHARVET, Gwenaëlle PENSIVY, Vincent GRUFFAT, Alexis FAUCHEUX.

EXCUSÉS ET ABSENTS : Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Nicolas VOLLE, Geoffroy CLAIN, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Jean RONSIN à Raymond BLOUET, Agnès GODREUIL à Annick VIVIEN, Geoffroy CLAIN à Régine LEFEUVRE, Pierre PIRON à Jean-Paul RONSIN.

SECRETAIRE de SEANCE : Régine LEFEUVRE.

OBJET : PARCOURS ARTISTIQUE - VALIDATION D'ŒUVRES (N°2026-070)

Elisabeth ABADIE, Adjointe « Culture - Tourisme», rappelle que la commune est l'un des cinq sites pilotes de la Destination Brocéliande. Dans ce cadre, elle est maître d'ouvrage d'un parcours d'œuvres artistiques à réaliser sur le thème de l'univers imaginaire de « Merlin et le petit peuple des légendes ».
Pour mettre en œuvre ce projet, la commune est assistée d'une directrice artistique qui prospecte des artistes. Elle analyse les propositions d'œuvres ; leur adéquation avec le thème du parcours, la qualité et la pérennité des matériaux, la faisabilité technique et le prix.
Par délibérations des 20 janvier et 7 avril, le conseil municipal a validé 3 œuvres installées sur le parcours ; la porte de Merlin sur la place du marché et à Blavon, une fresque extérieure sur le mur du pignon de la médiathèque et la Kerterre au jardin médiéval.
Madame ABADIE rappelle que le parcours fait l'objet d'une subvention de la Région Bretagne, et qu'il est assorti d'une échéance. Dans ce contexte, le groupe de travail de la « Destination Brocéliande » qui comprend la nouvelle commission culture, s'est réuni dernièrement pour poursuivre le projet. Il a retenu de nouvelles œuvres à installer :

- au rond-point d'entrée de ville de la rue de Rennes / rue de la Libération ; création et pose de diverses œuvres intitulées « Préambule à la magie ». Ces œuvres originales sont proposées par Anouchka POTDEVIN, entrepreneuse individuelle, pour un montant global de 7 860 € HT.
- sur le parvis de la médiathèque ; décoration et habillage en acier Corten des 14 contremarches de l'escalier du parvis de la médiathèque. Cette création originale est proposée par Anouchka POTDEVIN, entrepreneuse individuelle, pour un montant global de 4 990 € HT,
- au rond-point de la rue de Montfort ; création et installation de la silhouette d'un cerf qui correspond à l'ancien blason de la commune. Cette œuvre originale, est créée et réalisée par « Art Atelier ».

Monsieur Le Maire propose de valider ces 3 œuvres et de le mandater pour signer les devis et les contrats de cession gratuite des droits patrimoniaux à la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal :
- valide le devis de Anouchka POTDEVIN relatif au « préambule à la magie » d'un coût de 7 860 € HT,
- valide le devis de Anouchka POTDEVIN relatif contremarches de la médiathèque d'un coût de 4 990 € HT,
- valide le devis de « Art Atelier » de St-Méen Le Grand relatif au cerf d'un coût de 4 550 € TTC,
- charge Monsieur le Maire de signer ces devis valant commande et de les exécuter,
- charge Monsieur le Maire de signer le contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux à la commune.

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Joseph THEBAULT.